

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 septembre 2021

RESPONSABILITÉ PÉNALE ET À LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 4442)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 89

présenté par  
Mme Lorho

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« , dans un temps très voisin de l'action, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La mention « d'un temps très voisin » est trop approximative pour ne pas susciter des interprétations arbitraires. Par ailleurs, certaines substances psychoactives provoquent des effets sur le long terme ; aussi leur consommation peut entraîner des comportements disproportionnés sur un temps plus long que celui « voisin de l'action ». C'est la raison pour laquelle cette mention doit être supprimée.